



# Règlement Snowcross 2026





## Contenu

1	FÉDÉRATION SWISS MOTO, CHAMPIONNATS ET COUPES SUISSES .....	1
2	LICENCES .....	2
3	INSCRIPTIONS .....	7
4	RÈGLEMENT TECHNIQUE.....	10
5	OFFICIELS ET PROCÉDURES .....	16
6	SANCTIONS / INFRACTIONS / PRÔTETS.....	26
7	Piste.....	22
8	Interprétation du règlement .....	24

## VERSIONS

Version	Datum	Autor	Bemerkungen
V1	17.11.2025	B. Meyer	Validation du règlement.



## **1 FÉDÉRATION SWISS MOTO, CHAMPIONNATS ET COUPES SUISSES**

Swiss Moto est l'association qui détient officiellement tous les pouvoirs sportifs motocyclistes en Suisse, selon les statuts de la Fédération Internationale de Motocyclisme (FIM). Elle est membre de l'Union Européenne de Motocyclisme (FIM EUROPE) et de Swiss Olympic Association (SOA). En vertu des statuts de Swiss Olympic Association, elle est la seule association habilitée à organiser un Championnat suisse et à décerner dans chaque discipline motocycliste un titre de "Champion suisse" et de "Vainqueur de la Coupe suisse".

Le sport motocycliste est régi par les règlements internationaux de la FIM, de la FIM EUROPE et par les règlements de Swiss Moto.

Swiss Moto contrôle les courses et épreuves motocyclistes et a, notamment, pour fonctions :

- La délivrance des licences (coureurs, passagers, officiels, importateurs et autres) à ses membres sur la base des conditions fixées.
- L'autorisation et l'organisation de manifestations sportives par les clubs de Swiss Moto ou tout autre organisation autorisée et présentant les garanties de sécurité exigées.
- L'homologation des courses, épreuves, résultats et records.

### **1.1 Championnats et Coupes suisses**

Les Championnats et Coupes suisses sont établis conformément au code sportif international de la FIM/FIM EUROPE et aux règlement/code et conditions de Swiss Moto/FIM/FIM EUROPE.

Le Championnat suisse de Snowcross a lieu dans la catégorie suivante :

- **Swiss SNX Elite**

Les Coupes suisses de Snowcross ont lieu dans les catégories suivantes :

- **Swiss SNX Amateur Open**
- **Swiss SNX Women Open**
- **Swiss SNX Senior Open**

### **1.2 Commissions**

Les Commissions sportives établissent les règlements de leur discipline, qui sont basés sur ceux de la FIM/FIM EUROPE. Elles traitent les questions et problèmes de leur discipline et contrôlent les courses concernées et leurs résultats. Les commissions sont subordonnées au comité central (CC).

### **1.3 Protection des données de communication via WhatsApp**

Swiss Moto décline toute responsabilité en cas d'utilisation de WhatsApp par des tiers. L'inscription au groupe WhatsApp de Swiss Moto se fait aux risques et périls des participants. Tout risque lié à l'utilisation de WhatsApp, y compris les aspects de protection des données et de sécurité, relève de la responsabilité de chaque coureur. Swiss Moto décline toute responsabilité pour les dommages ou les pertes qui pourraient en résulter.



## 2 LICENCES

### 2.1 Conditions d'obtention

- Tu dois être membre Swiss Moto : soit via un club affilié soit en étant membre individuel (membre direct).
- Une attestation de couverture d'assurance accident non-professionnel comprenant les frais d'hospitalisation et de soins (selon demande) ainsi que d'une copie de l'assurance rapatriement.
- Un certificat médical est seulement obligatoire pour les licences inter.
- Si tu n'es pas domicilié en Suisse ou si tu es de nationalité étrangère, une autorisation de la Fédération nationale concernée est nécessaire afin de pouvoir délivrer la licence souhaitée.
- Afin d'obtenir une licence, tu dois être administrativement en règle avec Swiss Moto (pas d'amende en cours, de facture ouverte, de documents de douane non régularisés, etc.).
- Tu dois répondre aux exigences concernant l'âge.
- Les mineurs (âgés de moins de 18 ans) ont besoin de l'autorisation parentale ou de leur représentant légal.
- Tu dois télécharger ta demande de licence via [Racemanager](#). Si ta demande doit être traitée hors du délai d'émission normal, des frais supplémentaires de traitement de CHF 50.- peuvent t'être facturés. Les demandes incomplètes ne seront pas traitées.
- L'âge minimum débute l'année de naissance du coureur pour la catégorie correspondante.
- L'âge maximum est atteint à la fin de l'année civile durant laquelle la personne atteint la limite d'âge fixée pour la catégorie concernée.

La licence que tu demandes est valable du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre. Les licences demandées hors délai sont valables à partir de la date d'émission. Les licences ne sont valables que si elles sont complètes (certificat médical, paiement, etc.).

Si un coureur demande et obtient une licence d'une catégorie supérieure, il ne peut plus revenir en arrière pendant l'année en cours.

### 2.2 Renonciation

Par sa participation à un événement, le coureur déclare en son nom et celui de ses héritiers à ne pas porter d'action en justice contre les responsables de Swiss Moto, les commissaires, les organisateurs et les officiels de la course. Chaque accompagnant et assistant accepte les mêmes obligations. Chacun prend part à une manifestation à ses propres risques et péril, en particulier en ce qui concerne des accidents (décès, dommages matériels, vol, feu, etc.).

Chaque coureur confirme qu'aucune raison ne lui défend de pratiquer le sport motocycliste. Il se subordonne aux règlementations de la FIM/FIM Europe et Swiss Moto. Par sa participation, il accepte en particulier de renoncer à porter d'actions en justice et accepte toutes les prescriptions Swiss Moto et Swiss Olympic Association relatives à l'antidopage (la liste des produits dopants actuelle peut être consultée sous [Swiss Sport Integrity](#) (SSI)).

Le coureur Swiss Moto confirme aussi qu'il est conscient que la couverture d'assurance inclus à la licence Swiss Moto n'est pas valable pour des éventuelles participations à des manifestations non-officielles non-reconnues par Swiss Moto.

Chaque coureur accepte la levée du secret professionnel du service des secours, médecin, hôpital en cas de questions posées par les membres du service des secours, Président CO,



Jury, Direction de course, personne de contact en cas d'urgence et assurance RC ainsi que par les membres du Secrétariat général Swiss Moto.

### **2.3 Types de manifestations**

- Manifestations NATIONALE/JUNIOR (seront inscrites au calendrier FIM EUROPE) accessibles aux licenciés de Swiss Moto, FIM et FIM EUROPE, aux étrangers avec autorisation de départ de leur Fédération.
- Manifestations INTER (seront inscrites au calendrier FIM) accessibles aux licenciés de Swiss Moto, FIM et FIM EUROPE, aux étrangers avec autorisation de départ de leur Fédération.

### **2.4 Types de licences**

Le tarif des licences ainsi que les conditions de licence et d'assurance sont disponibles dans le Racemanager.

#### **2.4.1 Licences internationales (Type de licence A)**

FIM	Championnat du Monde, Grand Prix
FIM Europe	Championnat d'Europe
FIM	International (Coupe du Monde)

#### **2.4.2 Licences FIM/FIM Europe (Type de licence A)**

Une licence FIM/FIM Europe est nécessaire afin de participer à un Championnat et/ou Coup FIM/FIM Europe. Les licences pour les Championnats et/ou Coupes FIM et FIM Europe autorisent également le départ dans toutes les catégories Swiss Moto. La licence la plus chère sera facturée et le montant de chaque licence supplémentaire sera de 100.- CHF (forfaitaire).

#### **2.4.3 Licence national (Type de licence B)**

Swiss :

- SNX Elite ;
- SNX Amateur-Cup ;
- SNX Women-Cup ;
- SNX Senior-Cup.

#### **2.4.4 Licences 1 manifestation Swiss Moto**

Les conditions décrites au pt 2.5 du présent règlement sont valable également pour les licences 1 manifestations. En sus de celles-ci, les conditions pour l'obtention d'une licence 1 manifestation sont :

- résider en Suisse ;
- pièce d'identité valable ;
- **Les coureurs étrangers doivent apporter un quitus de leur fédération.**

#### **2.4.5 Licences 1 manifestation classes Inter**

Les demandes de licence journalière pour la catégorie Elite seront soumises à l'approbation de la commission CMS Swiss Moto. Celle-ci devront être demandées au plus tard 1 semaine avant la manifestation.



#### 2.4.6 FIM One Event

Les demandes de licence FIM ONE EVENT pour des compétitions internationales, Championnats ou Coupe d'Europe et Championnat ou Coupe du Monde doivent être communiquées à l'avance au Secrétariat général Swiss Moto.

#### 2.4.7 Licences étrangères

Le Championnat SNX Elite et la SNX Senior-Cup sont ouverts aux coureurs disposant d'une licence étrangère.

Les coureurs étrangers seront autorisés à prendre le départ uniquement sur présentation d'une autorisation de sortie (quitus) de leur fédération les autorisant à participer à une ou plusieurs manifestations suisses (autorisation unique ou pour une durée d'une saison).

### 2.5 Conditions d'obtention de licence et possibilités par catégorie

- Les coureurs sans aucune licence Swiss Moto, FIM Europe ou Internationale et autorisation de sortir valable devront acheter une licence 1 manifestation.
- Les coureurs sans licence Swiss Moto qui prennent le départ n'ont pas droit à l'assurance de licence Swiss Moto. Pour ces coureurs, les conditions de licences sont celles de la Fédération qui a établi leur licence.
- **Fondamentalement, lorsque que tu conclus une licence dans une catégorie, tu cours le Championnat / la Coupe dans cette catégorie et elle aura la priorité.**
- **Les points au Championnat / à la Coupe** sont attribués que si le coureur possède la licence pour la catégorie concernée ou d'une extension correspondant à la catégorie.
- Pour **toutes les catégories**, les conditions suivantes s'appliquent lors de l'inscription / l'enregistrement :
  - les coureurs inscrits et licenciés d'une catégorie ont la priorité. Ce n'est qu'après la clôture des inscriptions et si des places sont encore disponibles, des coureurs qui possèdent une autre licence Swiss Moto Snowcross ou une licence 1 manifestation, qui souhaitent rouler seront acceptés (aussi s'ils se sont inscrits préalablement).
- En principe, la participation dans une autre catégorie n'est possible que lorsque **les conditions de licence** sont remplies. Par exemple : **La limite d'âge** (minimum et maximum) **doit être respectée** et aussi la machine doit respecter les conditions (**type et cylindrée**) de la catégorie correspondante.
- Lorsque les points ne sont pas attribués à un coureur, ils ne sont pas perdus pour le coureur licencié suivant.
- Un double départ n'est pas autorisé.

#### 2.5.1 Swiss SNX Elite

Dès **(16 ans)**. Peuvent prendre une licence Elite.

- Tu peux participer à la Championnat Swiss SNX Elite.

#### 2.5.2 Swiss SNX Amateur-Cup

Dès **16 ans**. Peuvent prendre une licence Amateur.

- Tu peux participer à la Swiss SNX Amateur-Cup.



### 2.5.3 Swiss SNX Women Open-Cup

Dès **16 ans**. Peuvent prendre une licence Women.

- Tu peux participer à la Swiss SNX Women-Cup.

### 2.5.4 Swiss SNX Senior-Cup

Dès **40 ans**. Peuvent prendre une licence Senior.

- Tu peux participer à la Swiss SNX Senior-Cup.

## 2.6 Demande tardive d'une licence annuelle

En SNX, il est possible d'acheter une licence annuelle après la première course et d'obtenir les points de la première course pour le classement général. La condition préalable est toutefois que la demande de licence complète soit reçue par le Secrétariat général Swiss Moto au plus tard le mardi précédent la deuxième course ou qu'elle soit remplie de manière complète et correcte sur [Racemanager](#). La facture sera immédiatement établie par le Secrétariat général Swiss Moto et devra être payée dans la même semaine, au plus tard le jeudi. (Confirmation de paiement par courriel à [sport@swissmoto.org](mailto:sport@swissmoto.org)). Les demandes ou paiements reçus après cette date ne seront pas prise en compte et les points de la première course ne seront pas crédités au classement annuel.

## 2.7 Demandes d'exception

Les demandes d'exception justifiées doivent être adressées par écrit à la commission CMS Swiss Moto, laquelle traitera et confirmera ses décisions/réponses par écrit.

## 2.8 Aperçu

Catégorie	Licence	Licence 1 manifestation	Certificat médical
<b>Swiss SNX Elite</b>	Type B	Oui	Non
<b>Swiss SNX Amateur-Cup</b>	Type B	Oui	Non
<b>Swiss SNX Women-Cup</b>	Type B	Oui	Non
<b>Swiss SNX Senior-Cup</b>	Type B	Oui	Non

## 2.9 Certificat médical après accident

Dans des cas justifiés, après un accident, un certificat médical peut être demandé pour la prochaine manifestation. La décision peut être prise uniquement par le médecin responsable sur place. Les coureurs concernés seront informés au plus tard jusqu'au mardi après la course. Le formulaire correspondant, rempli par le médecin traitant, peut être téléchargé du site [internet Swiss Moto](#). Il doit être signé avant la prochaine manifestation et envoyé au Secrétariat général Swiss. Sans la confirmation du médecin, le coureur ne pourra pas prendre le départ de la prochaine course.

## 2.10 Règlement particulier (RP)

Le règlement particulier de l'organisateur se limite aux indications spécifiques de la manifestation concernée (parcours, programme (plan horaire), classes au départ, etc.). La totalité des formulaires sont disponibles sur le site [internet Swiss Moto](#).

Si cela est mentionné dans le règlement particulier, les casques, protections dorsales ou machines doivent également être présentés au contrôle technique.



## **2.11 Participation**

Tous les pilotes titulaires d'une licence annuelle Swiss Moto, d'une licence 1 manifestation ou d'une licence internationale en cours de validité peuvent participer aux courses de Swiss Moto, Championnat ou du Coupe suisse. Les organisateurs doivent engager tous les pilotes qui s'inscrivent aux dates et dans les formes prescrites, sous réserve des restrictions imposées par les autorités cantonales compétentes en ce qui concerne le permis de conduire.



### **3 INSCRIPTIONS**

Les manifestations comptant pour le Championnat / Coupes suisses sont disponibles sur le site [internet Swiss Moto](#).

#### **3.1 Inscription**

Tous les coureurs (licenciés et non licenciés) doivent s'être inscrit et avoir payés les frais d'inscription au moyen du [Racemanager](#) jusqu'au dimanche soir minuit précédent la manifestation, c'est-à-dire 6 jours avant (la comptabilité du paiement nécessite 3 jours ouvrables). Les frais d'inscription sont intégralement reversés à l'organisateur.

Pour toutes les inscriptions et paiement effectués après cette date ou sur place, un supplément de "dernière minute" de CHF 30.- sera facturé au profit de Swiss Moto.

#### **3.2 Désinscription**

En cas d'empêchement (maladie, accident, etc.), le désistement doit être signalé au moyen du Racemanager jusqu'à la veille minuit précédent la manifestation. En cas d'absence non-excusee ou hors délai, les frais d'inscription ne seront pas remboursés (en faveur de l'organisateur).

#### **3.3 Inscription à des manifestations internationales**

Les inscriptions pour les Championnats internationaux / Coupes internationales, se font par l'intermédiaire du Secrétariat général Swiss Moto selon les directives de la FIM/FIM Europe.

#### **3.4 Absence à l'étranger**

Les absences non excusées à l'étranger qui sont signalées par les fédérations sont évaluées par les commissions compétentes et passibles d'une amende d'au moins CHF 100.-.

#### **3.5 Annulation d'une manifestation**

Si un organisateur doit annuler ou interrompre une manifestation en raison de conditions météorologiques défavorables, d'un accident ou d'un cas de force majeure, les frais d'inscription seront remboursés comme suit :

- Si l'ensemble de la manifestation doit être annulée ou interrompue avant la première séance d'entraînement, chaque coureur se verra rembourser 60 % des frais d'inscription.
- Après l'entraînement/les essais chronométrés, chaque coureur se verra rembourser 40 % des frais d'inscription.
- Dès qu'une course a débuté, les frais d'inscription ne sont plus remboursables.

Pour l'organisateur, même si l'événement est annulé, les coûts sont exactement les mêmes, parfois même plus, d'où cette répartition.

Si une manifestation est annulée pour des raisons de sécurité (en raison d'une erreur de l'organisateur) ou d'un manque d'autorisations/d'assurances, l'organisateur doit rembourser la totalité des frais d'inscription au coureur.

#### **3.6 Attribution des numéros de départ**

Les numéros de départ seront attribués selon les critères suivant :

1. N° de départ en Championnat du Monde / Championnat d'Europe ;
2. Classements de l'année précédente (le n° 1 ne sera pas attribué à un autre coureur) ;



### 3. N° de départ de l'année précédente.

Dans toutes les catégories, les numéros de départ sont communiqués par le Secrétariat général Swiss moto. Les coureurs titulaires d'une licence annuelle se voient attribuer un numéro de départ fixe par le Secrétariat Général Swiss Moto et sera valable pour toute la saison.

#### **3.6.1 Attribution des numéros de départ des coureurs étrangers et licence 1 manifestation**

Les coureurs étrangers ou titulaire d'une licences 1 manifestation reçoivent également leur numéro de la part du Secrétariat Swiss Moto après leur inscription.

#### **3.7 Droits et devoirs du coureurs et de ses accompagnants**

- Les coureurs s'engagent à avoir un comportement sportif et à ne pas porter de paroles/actes désobligeants envers le public, organisateur autres coureurs et officiels Swiss Moto.
- Les coureurs doivent être en bonne condition physique et mentale.
- Les coureurs sont responsables des faits et gestes des membres de son entourage et en assume les conséquences. Les coureurs supportent également les conséquences pour un comportement incorrect des membres de leur équipe (team).
- L'utilisation de musique portative pendant les essais/courses est proscrite.
- Les coureurs ne doivent à aucun moment mettre en danger d'autres coureurs, mécaniciens, membres d'équipe, officiels, bénévoles, visiteurs, etc. par une conduite dangereuse, que ce soit sur ou en dehors de la piste.
- La piste ainsi que le terrain (faune et flore) occupé doivent être respectés et maintenus dans un état respectable.
- En dehors de la piste, **l'allure du pas** est de rigueur.
- Les instructions données par les officiels, bénévoles où organisateurs doivent être suivis et respectées.
- Les équipements électroniques de communication entre un coureur et son équipe (y compris passagers) sont interdits.
- Il est interdit de s'arrêter sur la piste (phase jaune causée inutilement).
- Les coureurs doivent utiliser uniquement la piste balisée. Toutefois, si un coureur quitte accidentellement la piste, il peut continuer à rouler à vitesse réduite et sans accélération incertaine jusqu'à ce qu'il puisse à nouveau emprunter le parcours en toute sécurité. Il doit rejoindre la piste à l'endroit le plus proche possible de l'endroit où il l'a quittée, sans prendre un avantage.
- Quiconque quitte le circuit balisé pendant la course et en tire un avantage perd le nombre de places gagnées en dehors du circuit et une position supplémentaire dans le résultat final. Quiconque ne gagne pas de places en dehors du circuit est pénalisé par la perte d'une position.

#### **3.8 Aide externe**

Toute aide extérieure est interdite sur la piste. Exception faite de l'aide apportée dans le seul but d'assurer la sécurité du coureur. Ceci est valable pour toutes les catégories. La machine doit être démarrée par le pilote lui-même, sans aucune aide extérieure.



### **3.9 Participation au Championnat du Monde / d'Europe**

Les inscriptions aux Championnats internationaux sont établies selon la liste de classement de la Commission CMS Swiss Moto. Elle établit une liste de coureurs prioritaires par catégorie qui sera réévaluée à la mi-saison, en outre, selon les résultats intermédiaires des classements généraux, mais aussi selon la motivation et l'engagement en général.

#### **3.9.1 Conditions**

- 1 Priorités aux coureurs de nationalité suisse ou avec une résidence permanente en Suisse.
- 2 classement du Championnat suisse, d'Europe et du Monde de l'année précédente.
- 3 les coureurs qui rouent l'intégralité du Championnat du Monde, d'Europe ou qui y ont déjà disputé des courses ont la priorité.

#### **3.9.2 Demande d'exception**

Toute demande d'exception doit être faite par écrit au Secrétariat général Swiss Moto. Les demandes seront traitées par la commission compétente.



## 4 RÈGLEMENT TECHNIQUE

(art 01.82 Règlement technique motocross FIM)

Sauf si le présent règlement le prévoit autrement, le Règlement technique motocross FIM s'applique.

Il est à tout moment de la responsabilité du coureur de s'assurer que sa machine et que son équipement soient conformes aux règlements.

### 4.1 Machine / Définition d'une motoneige (snowmobile)

- A. Les motoneiges sont des machines qui se déplacent sur une ou plusieurs chenilles et sont dirigés par des skis généralement situés à l'avant ou sur les côtés de la machine, fixés de manière permanente ou temporaire. Il existe plusieurs types de motoneiges.
- B. Motoneiges équipées de deux chenilles et d'un ou deux skis directeurs à l'avant de la machine.
- C. Motoneiges équipées d'une chenille et d'un ou deux skis directeurs à l'avant.
- D. Motoneiges équipées d'une chenille et de skis. Pour des raisons de sécurité, aucun pare-brise en plastique ou en matériau similaire ne doit être utilisé.
- E. Il est interdit d'ajouter des déflecteurs ou des spoilers au capot ou au carénage d'origine.
- F. Les phares avant doivent être retirés ou recouverts.
- G. Le système de traction peut être en caoutchouc ou en plastique. **Les clous sont autorisés** (*contrairement au règlement FIM*).
- H. Les motoneiges Snowhawk **ne sont pas** autorisées (*contrairement au règlement FIM*).

### 4.2 Contrôle de la machine

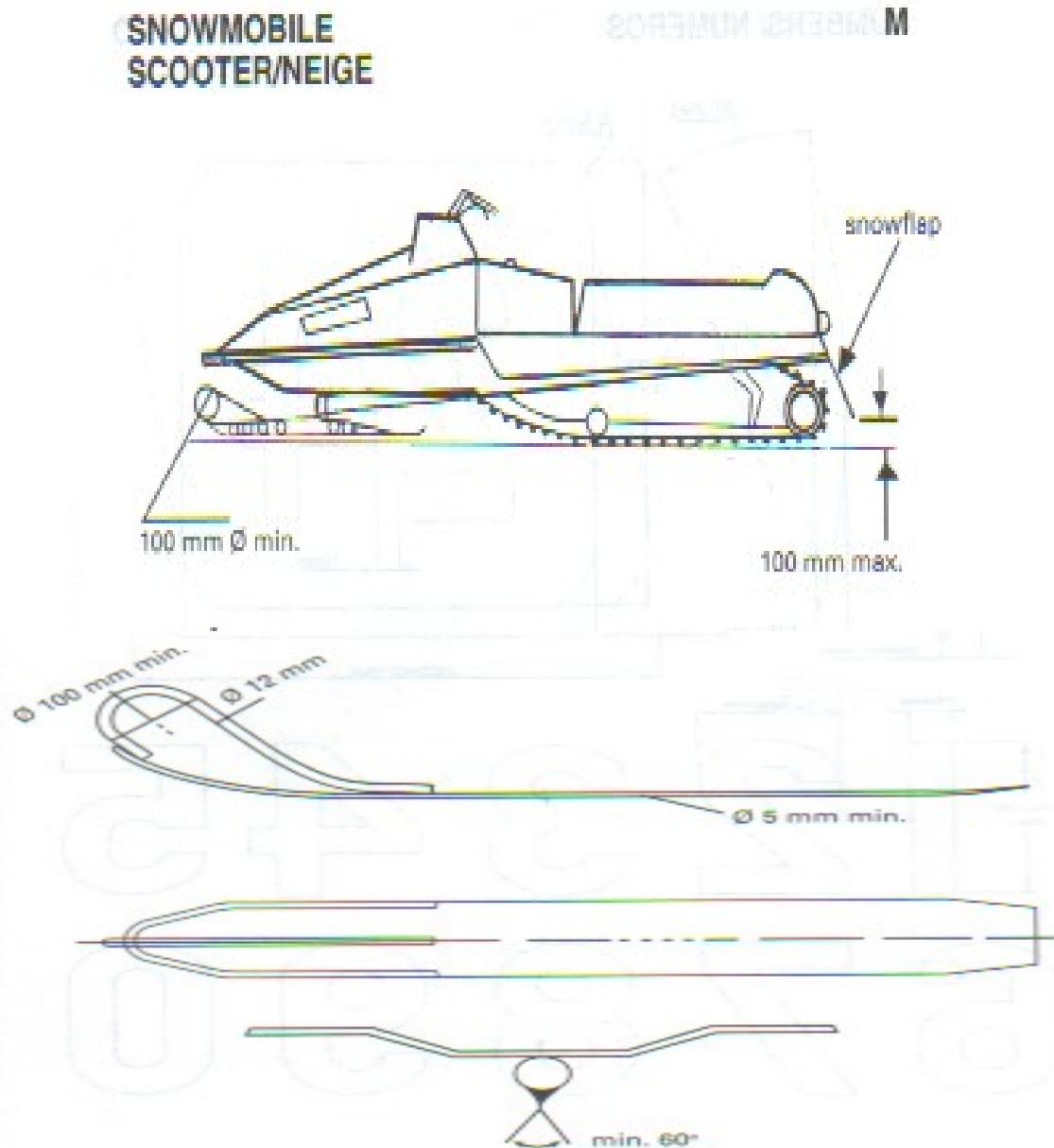
Chaque machine doit être enregistrée lors du contrôle technique avec un numéro de châssis valable.

Chaque coureur licencié doit enregistrer sa machine dans le [Racemanager](#) **avant la première course**. Ce formulaire technique est valable pour la **saison complète**. **Tout changement de machine doit être annoncé avant l'utilisation de celle-ci !** Les coureurs titulaires d'une licence 1 manifestation et coureurs avec une licence étrangère doivent remplir le formulaire technique **à chaque manifestation**. **Un changement de machine est interdit dès l'entrée en prégrille** (Skybox). Lors de dommages irréparables, une **machine de réserve** peut être enregistrée ultérieurement auprès du Commissaire technique (CT). Celle-ci doit avoir la même cylindrée et doit correspondre aux mêmes conditions de la catégorie que la **première machine**.

- A. Les machines doivent être équipées d'un dispositif de coupure qui se déclenche lorsque le coureur quitte la machine. Ce dispositif doit arrêter le moteur. Ce dispositif de coupure de l'allumage doit être actionné par un cordon non élastique de longueur et d'épaisseur adéquates. Dès que le coureur descend du véhicule, la lanière doit se détacher du dispositif de coupure et du moteur. La lanière doit être solidement fixée au dispositif de coupure de manière à ne pas pouvoir être détachée accidentellement, mais uniquement lorsque le coureur quitte la machine. Le dispositif de coupure ne peut être scotché, collé, câblé ou fixé de manière permanente. Le coupe-circuit doit être attaché au poignet droit du conducteur ou correctement fixé à sa taille (art 37.02 du Règlement technique motocross FIM).

# SWISSMOTOREX

- B. Les machines doivent être équipées de garde-boue arrière. Ceux-ci doivent être fabriqués dans un matériau adéquat. Ils doivent dépasser d'au moins 30 mm de chaque côté du tunnel de la machine et avoir une garde au sol maximale de 100 mm lorsque la machine est à vide. L'utilisation de ressorts et/ou de matériaux élastiques pour maintenir le garde-boue en place est interdite.
- C. Les machines doivent être équipées d'un feu arrière rouge d'une puissance minimale de 20 Watt. Dimensions minimales du feu arrière : 40 mm x 50 mm.
- D. Les clous sont autorisés.
- E. La largeur du guidon doit être comprise entre 500 mm et 850 mm. Aucune extension n'est autorisée. Les embouts sphériques sur les leviers ne sont pas obligatoires.



Le contrôle des machines s'effectue directement dans le parc des coureurs (paddock).



#### **4.3 Contrôle technique**

Lors d'une manifestation, si un contrôle technique final est requis avant la publication des résultats, ce contrôle doit inclure une mesure du bruit d'au moins 3 machines tirées au sort.

Le Commissaire technique (CT) est habilité d'ordonner à tout moment un contrôle d'une machine ou de l'équipement d'un coureur. Les coureurs sont tenus de s'y soumettre.

Les défauts (machines/équipement) doivent être corrigés selon les directives du CT dans le délai fixé. Si cela n'est pas le cas, le coureur sera refusé au départ.

#### **4.4 Parc fermé**

Toutes les machines de chaque catégorie peuvent être retenues pour une durée de 30 minutes après l'arrivée d'une manche dans le parc fermé et être soumises à un contrôle supplémentaire.

#### **4.5 Carburant**

Essence sans plomb sans additif selon [les normes FIM](#).

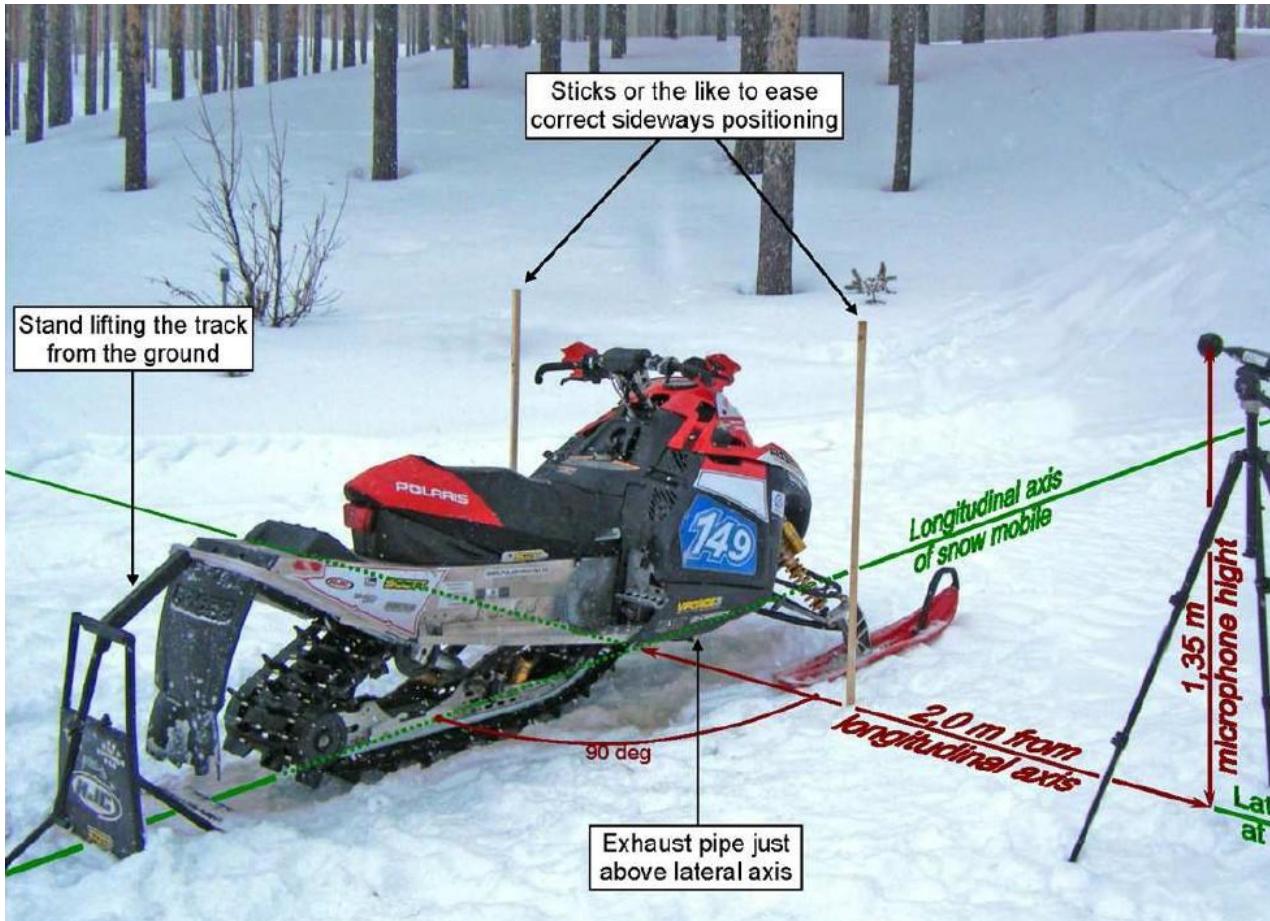
#### **4.6 Mesure du bruit**

La machine doit être placée à un endroit dégagé et plat, loin des panneaux de publicité, murs, camions, immeubles, maisons, etc., à une distance minimum de 10 m. Le sonomètre est placé sur son trépied à une distance de 2 mètres de la machine, perpendiculairement à la direction de la machine (angle de 90°), du côté où il y a la sortie d'échappement et aligné à ce dernier.

La machine est soulevée par l'arrière à l'aide d'un support. La machine est ainsi soulevée à une hauteur qui permet au système de propulsion de se déplacer librement dans l'air pendant la mesure du bruit.

Des contrôles de bruit peuvent être effectués à tout moment. Les machines qui ne répondent pas aux normes de bruit ne seront pas admises à l'entraînement/à la course.

Si un contrôle technique est imposé avant la publication des résultats, il doit comporter une mesure de bruit sur au moins 3 machines choisies par tirage au sort.



#### 4.6.1 Limite de bruit

- Limite max. avant la course : **114 dB/A**
- Limite max. après la course : **115dB/A**

Le coureur a la possibilité de faire effectuer une mesure du bruit avant les essais chronométrés sans sanction.

Les mesures de bruit peuvent avoir lieu avant une séance d'essai et après chaque manche de course.

Pendant une course, si un coureur a un dommage à son système d'échappement (qui n'est pas ou ne peut pas être réparé durant la course), il doit automatiquement se présenter à la fin de la course pour une mesure du bruit. S'il est constaté que le niveau sonore est trop élevé, le coureur sera sanctionné conformément à l'art 6.2 du présent règlement.

#### 4.7 Numéros de départ

Il est obligatoire d'avoir le numéro valide sur la machine. Trois plaques avec le numéro conformes aux normes FIM/FIM EUROPE doit être apposées. Des polices d'écriture standards doivent être utilisées.

Elles doivent être fabriquées dans un matériau rigide et solide et être bien lisibles.



Le logo de la fédération doit être apposé sur la plaque avant (avant droit, 45x35 mm).

Les chiffres 1 est exclusivement réservés au vainqueur du Championnat / de la Coupe de la catégorie concernée. Il a droit de l'utiliser s'il reste dans la même catégorie l'année suivante.

La couleur des plaques et des chiffres sont libres, pour autant que le contraste permet une bonne lisibilité (par exemple noir et blanc).



#### 4.7.1 Normes des numéros FIM

Taille minimum	Avant	Côtés
Hauteur des numéros	140 mm	100 mm
Épaisseur du trait	25 mm	25 mm
Espace entre les chiffres	15 mm	15 mm

Couleur	RAL
Noir	9005
Blanc	9010
Bleu	5005
Rouge	3020
Jaune	1003
Or	1004

#### 4.8 Equipement du coureur

L'équipement du coureur doit être conforme à l'art 2.8 du règlement FIM Snowcross.



#### **4.8.1 Casque**

Les casques doivent être conformes à l'une des normes suivantes :

- ECE 22.06. Seulement type 'P' ;
- SNELL M2015 ;
- SNELL M2020 ;
- JIS T 8133:2015 ;
- FRHPhb-02.

Les casques peuvent être contrôlés lors du contrôle technique ou à tout instant durant la manifestation. Des casques endommagés, douteux et non conformes aux prescriptions FIM des casques correspondants seront refusés et confisqués pour la durée de la manifestation. Le coureur en question est responsable de récupérer rapidement le casque confisqué avant de partir. Les cheveux longs doivent être dissimulés sous le casque.

#### **4.8.2 Lunettes**

Les lunettes doivent être portées avant l'entrée sur la piste.

**Dès la saison 2026, le système "tear-off" est interdit, sauf s'il est muni d'un système de récupération. En cas de non-respect, des sanctions peuvent être prononcées.**

#### **4.9 Règlement FIM/Swiss Moto concernant la publicité**

La publicité (sponsors) peut être placée sur l'équipement du coureur, sur la machine et sur le casque en tenant compte des recommandations des fabricants.

Il est rappelé que dans certains pays (par exemple en Suisse et en France), toute publicité pour le tabac et l'alcool de plus de 40° est interdite. En Suisse, selon l'ordonnance sur les denrées alimentaires : interdiction sur le coureur et la machine.



## 5 OFFICIELS ET PROCÉDURES

### 5.1 Officiels

La liste des officiels ainsi que leurs cahiers des charges sont disponibles dans l'art 5 du Code sportif Swiss Moto.

### 5.2 Briefing des coureurs

Lors de chaque manifestation, l'organisateur ou le Commissaire sportif Swiss Moto peut planifier ou organiser spontanément un briefing des coureurs, pour toutes les catégories ou seulement pour une. Le lieu et l'heure peuvent être fixés dans le règlement particulier (y compris le programme) de la manifestation.

Si un briefing des coureurs est prévu sur le programme ou exigée spontanément, tous les coureurs sont tenus d'y participer.

### 5.3 Transpondeur

Chaque coureur licencié annuel doit disposer de son propre transpondeur. Il est facturé avec la licence et envoyé après la réception du paiement. Chaque coureur est responsable de la fixation et de la perte éventuelle de son transpondeur.

### 5.4 Transpondeur pour coureur étranger / licence 1 manifestation

Chaque coureur étranger ou disposant d'une licence 1 manifestation doit louer un transpondeur au tarif forfaitaire de CHF 20.- / week-end. Il est réceptionné par le coureur lors de l'inscription. Il sera récupéré par l'organisateur à la sortie de la piste après la fin de la dernière manche de course. Si le coureur n'y prend pas part, il devra le ramener au bureau de course dans un délai de 30 minutes après la fin de la dernière manche de course. Lors de la perte du transpondeur, le montant de CHF 80.- sera facturé au coureur concerné.

Les coureurs qui ne sont pas titulaires d'une licence Swiss Moto peuvent également obtenir un transpondeur personnel aux mêmes conditions.

### 5.5 Signaux officiels

(extrait du règlement FIM MX Regulation, art 4.26)

Les signaux officiels seront donnés au moyen de panneau noir sur lequel seront inscrits en blanc les chiffres 2, 1, 15 et 5. Ces panneaux doivent être de bonne qualité et clairement lisibles.

Signal	Signification
Panneau "15 SECONDES" (au départ)	15 secondes avant le début de la phase finale de la procédure de départ.
Panneau "2" (en course)	Le temps réglementaire est terminé. Il reste deux tours.
Panneau "1" (en course)	Le temps réglementaire est terminé. Il reste un tour.
Panneau "END FINISH ZONE"	Les coureurs doivent continuer à rouler à la vitesse de la course jusqu'à ce qu'ils aient dépassé ce panneau. Il est interdit de ralentir brusquement ou de s'arrêter avant, sauf si cela est ordonné par un officiel.

# SWISSMOTEX

Les signaux officiels seront donnés au moyen de drapeau mesurant au minimum 600 mm x 600 mm comme suit :

Drapeau	Signification
	<p>Drapeau rouge</p> <p>Tous les coureurs doivent cesser la course et se rendre dans la zone indiquée par les officiels à vitesse réduite et sans dépassement.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Tout faux départ doit être signalé en agitant un drapeau rouge.</li> <li>• Le drapeau rouge a priorité sur tous les autres drapeaux.</li> </ul>
	<p>Drapeau noir et panneau indiquant le numéro du coureur</p> <p>Le coureur concerné doit cesser la course et quitter la piste en empruntant la voie des stands ou l'accès de la piste au paddock.</p>
	<p>Drapeau jaune, tenu immobile</p> <p>Danger, roulez prudemment.</p> <p>(Un drapeau jaune fixe sera brandi pendant 2 minutes maximum au début de la première séance d'essais libres, lors du tour de formation et pendant le tour de reconnaissance qui précède une course.</p>
	<p>Drapeau jaune, agité</p> <p>Grand danger, préparez-vous à vous arrêter, ne dépasser pas. Une réduction significative de la vitesse doit être observée ; par conséquent, il ne faut pas tenter de sauter.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le drapeau jaune agité a priorité sur le drapeau jaune immobile.</li> </ul>
	<p>Drapeau médical (présenté dans une zone préoccupante)</p> <p>Personnel médical sur la piste, procédez avec extrême prudence. Les coureurs doivent franchir chaque saut individuellement et ne doivent ni accélérer ni dépasser avant d'avoir dépassé la zone dangereuse et le drapeau vert (s'il est brandi à la fin de la zone).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un drapeau médical doit être disponible à chaque poste de commissaire de course.</li> <li>• Le drapeau médical a priorité sur les drapeaux jaunes fixes et agités.</li> </ul>
	<p>Drapeau bleu, agité</p> <p>Attention, vous êtes sur le point d'être dépassé. Tenez votre ligne.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le drapeau bleu doit être utilisé par des commissaires supplémentaires spécialement formés à cet effet.</li> <li>• Un drapeau bleu immobile peut être brandi pendant le tour de reconnaissance qui précède une course.</li> </ul>

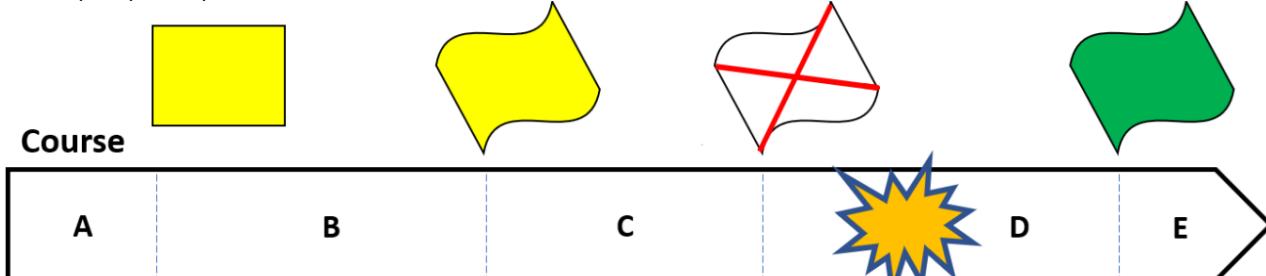


	Drapeau vert, immobile (durant une procédure de course)	Tout est prêt pour le départ de la course.
	Drapeau vert, agité (à l'arrivée, lors d'une séance combinée d'essai libres et chronométrés)	Début de la séance chronométrée.
	Drapeau vert, agité (lorsqu'il est affiché à la fin d'une zone à surveiller, indiqué par le drapeau médical)	<p>Les coureurs peuvent reprendre la course une fois passé ce drapeau.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Le drapeau vert ne peut être utilisé que par un officiel spécialisé dans l'utilisation de ce drapeau.</li></ul>
	Drapeau à damier noir et blanc	Fin de séance de roulage / de la course.

Lorsque cela est jugé nécessaire et si les conditions le permettent, un drapeau vert agité peut être brandi par des officiels désignés à une distance suffisante de la zone concernée indiquée par le drapeau médical.

# SWISSMOTOREX

Example pratique :



Zone A :	Aucun drapeau n'est brandi. Les coureurs sont en course.
Zone B :	Drapeau jaune immobile brandi. Danger devant : les coureurs doivent rouler prudemment.
Zone C :	Drapeau jaune agité brandi. Grand danger devant : les coureurs doivent réduire considérablement leur vitesse et se préparer à s'arrêter. Ils ne peuvent dépasser aucun autre coureur et ne doivent tenter aucun saut.
Zone D :	Drapeau médical agité. Personnel médical sur le parcours : les coureurs doivent avancer avec une extrême prudence et franchir chaque saut individuellement jusqu'à ce qu'ils aient dépassé la zone dangereuse.
Zone E :	Drapeau vert agité. Les coureurs se trouvent désormais à une distance suffisante de la zone dangereuse et peuvent reprendre la course une fois qu'ils ont dépassé le drapeau vert agité.

Lorsqu'aucun drapeau vert n'est brandi après la zone concernée indiquée par le drapeau médical, les coureurs peuvent reprendre la course dès qu'ils ont dépassé cette zone.

Lorsque plusieurs drapeaux sont brandis dans la même zone, le drapeau supérieur a toujours priorité sur les autres drapeaux.

Le non-respect par un ou plusieurs coureurs du drapeau jaune agité et/ou du drapeau médical et/ou du drapeau vert sera considéré comme un fait avéré contre lequel aucune réclamation ne sera possible.

Le code couleur suivant doit être respecté pour les drapeaux :

Couleur	RAL
Noir	Pantone Black C
Bleu	Pantone 286 C
Rouge	Pantone 186 C
Jaune	Pantone Yellow C
Vert	Pantone 348 C
Blanc	Pantone White C

## 5.6 Catégories

Les catégories SNX Women-Cup et SNX Senior-Cup prennent le départ ensemble avec un classement séparé.

Les catégories SNX Elite et SNX Amateur-Cup prennent le départ ensemble avec un classement séparé.



## 5.7 Essais / Essais chronométrés / Course

Catégorie	Essai libre / chronométré	Tour de reconnaissance	Nombre de manche	Nombre de coureurs
SNX Elite	16' (6/10)	OUI	4 à 10' + 2 tours	20 + 2 réserves
SNX Amateur-Cup	16' (6/10)	OUI	4 à 10' + 2 tours	20 + 2 réserves
SNX Women-Cup	16' (6/10)	OUI	4 à 8' + 2 tours	20 + 2 réserves
SNX Senior-Cup	16' (6/10)	OUI	4 à 8' + 2 tours	20 + 2 réserves

**En fonction des conditions d'enneigement et de la piste, le Jury peut modifier le programme et/ou annuler une ou plusieurs manches d'une ou plusieurs catégories.**

1 essai de départ est autorisé au début de la séance d'essai libre.

Lors de toutes les manifestations, les essais chronométrés sont déterminants pour la place de départ des courses pour les catégories. Le tour le plus rapide est déterminant pour la position de départ.

S'il y a plus de 20 coureurs dans une catégorie, une manche de qualification doit être organisée.

Chaque coureur doit avoir au moins un tour chronométré en séance d'essais libres ou chronométrés. L'ordre de départ des courses est établi sur la base des essais chronométrés. Si un coureur n'a pas de temps lors des essais chronométrés et qu'il y a moins de coureurs sur la grille de départ que ce qui est défini dans le présent chapitre, il peut prendre le départ en dernier. Un coureur ne peut pas céder sa place sur la ligne de départ à un autre coureur. Si une machine / un coureur manque à la prégrille, il sera remplacé par un coureur de réserve (2 coureurs de réserve au total). Les coureurs de réserve partent en dernier.

## 5.8 Procédure de cours

### 5.8.1 Spécification de la grille de départ

La grille de départ doit pouvoir contenir au moins 20 machines. Chaque machine dispose d'une place de 1.5 m. La grille de départ doit être aménagée de manière à garantir un départ en toute sécurité pour tous les coureurs.

### 5.8.2 Prégrille

- La prégrille est fermée 5 min avant la manche concernée, conformément au programme.
- En cas de retard de 5 minutes ou plus dans le programme officiel, la prégrille sera fermée au moment où le drapeau à damier est agité au vainqueur de la manche en cours.
- Les coureurs en retard n'ont plus droit à leur place de départ. Ils doivent se placer derrière dans l'ordre d'arrivée à la prégrille. Si des coureurs de réserve sont présents, ils ont la priorité sur les coureurs qualifiés en retard.



- Avant une manche, une machine placée en prégrille ne peut plus en être sorti. Si une machine est sortie de la prégrille, le coureur en question n'a plus droit de se rendre au départ.
- Dans toutes les catégories, 2 pilotes de réserve seront acceptés en prégrille, afin de remplacer les éventuels absents parmi les coureurs qualifiés non-présent. Lorsque moins de 20 coureurs sont présents, les coureurs en retard partiront dernier. Le Commissaire sportif Swiss Moto avec un représentant de l'organisation, est responsable de surveiller la prégrille et de décider des éventuelles sanctions.
- Il est strictement interdit de fumer en prégrille.
- Les personnes non autorisées, notamment enfants et animaux, n'ont pas accès en prégrille.
- Si l'environnement ne permet pas de prévoir une zone de prégrille, la procédure de départ peut se faire directement sur la grille de départ.

#### **5.8.3 Tour de reconnaissance**

Un tour de reconnaissance est obligatoire avant chaque course (pour l'organisateur). Celui-ci doit être relevé dans le programme. La participation des coureurs au tour de reconnaissance est facultative.

Le tour de reconnaissance doit porter sur l'intégralité de la piste. Après le tour de reconnaissance, retour normal en prégrille.

#### **5.8.4 Procédure de départ**

La ligne de départ est délimitée par une rubalise de signalisation et marquée de chaque côté par un poteau. Lorsque toutes les places de la première rangée sont prises, les coureurs suivants doivent se mettre sur une 2<sup>ème</sup> rangée, en décalé et ainsi de suite.

- Un officiel, placé sur la ligne de départ, brandit le drapeau vert jusqu'à ce que tous les coureurs soient arrivés sur la ligne de départ.
- Une fois tous les coureurs alignés sur la ligne de départ, le starter brandit un panneau "15 SECONDES".
- A l'expiration des 15 secondes, un panneau "5 SECONDES" est brandi ou un signal lumineux jaune est allumé.
- Le départ est donné lorsque le drapeau vert est levé ou que le feu passe au vert. Le Commissaire sportif est responsable des feux de départ (jaune et vert) ou du départ au drapeau (vert). L'organisateur décide si le départ est donné au drapeau ou par système lumineux.

Le respect de la position de départ est contrôlé par un officiel. En cas de problème technique sur une machine avant le départ, le coureur doit en informer un officiel. Afin que le coureur concerné puisse prendre le départ retardé, la machine doit être amenée dans la prégrille pour être réparée.

#### **5.8.5 Aide au départ**

L'assistance technique dans la zone de départ est uniquement autorisée immédiatement après le départ et seulement derrière le bloc de départ.



### **5.8.6 Faux départ**

En cas de faux départ, un nouveau départ sera donné. Un drapeau rouge sera brandi devant les coureurs. Les coureurs retourneront dans la zone d'attente (prégrille) et le nouveau départ aura lieu dès que possible avec les mêmes coureurs. Les coureurs qui ne se trouvaient pas à la ligne de départ lors du départ initial ne seront pas autorisés à prendre part au nouveau départ. Le changement de machine ne sera pas autorisé après un faux départ. Le ou les coureurs jugés responsables du faux départ peuvent être exclus par la Direction de course et ne pas être autorisés à prendre part au nouveau départ. En cas de faux départ dû à un dysfonctionnement de la grille, la course sera relancée. Si la course est arrêtée, même après plus de deux tours, le nouveau départ aura lieu depuis la grille dans l'ordre de départ initial. Si la grille ne tombe pas correctement après 3 tentatives, le départ sera donné au drapeau.

### **5.8.7 Arrêt d'un entraînement**

Le Directeur de course est autorisé à interrompre prématurément toute partie de l'épreuve pour des raisons urgentes et/ou de sécurité ou dans d'autres cas de "force majeure". Un drapeau rouge sera brandi à l'intention des coureurs. Les coureurs doivent suivre les instructions des officiels et se rendre directement à la prégrille où ils pourront recevoir de l'aide. Le changement de machine est autorisé. Les essais libres ou les essais chronométrés reprendront dès que possible, à la discrétion du Directeur de course, si le temps, les conditions et la météo le permettent. Dans tous les cas, tout sera mis en œuvre pour que la session en question se déroule dans son intégralité. Le ou les coureurs jugés responsables de l'interruption des essais libres ou des essais chronométrés peuvent être exclus par la Direction de course de la participation au reste de la session.

### **5.8.8 Arrêt d'une course / - 2 tours effectués**

Le Directeur de course est autorisé à interrompre prématurément toute partie de l'épreuve pour des raisons urgentes et/ou de sécurité ou dans d'autres cas de "force majeure". Un drapeau rouge sera brandi à l'intention des coureurs. Si une course est interrompue avant que le leader ait bouclé deux tours, un nouveau départ sera donné. Les coureurs devront retourner dans la zone d'attente (prégrille) et le redémarrage aura lieu dès que possible. Le changement de machine ne sera pas autorisé. Le ou les coureurs jugés responsables de l'arrêt de la course peuvent être exclus par la Direction de course de la reprise. Les coureurs qui étaient présents à la grille de départ pour le départ initial de la course mais qui n'ont pas pu prendre le départ et qui n'ont pas rejoint la course avant que le drapeau rouge ne soit brandi ne sont pas autorisés à prendre part à la reprise. Seuls les coureurs qui sont "en piste" (qui participent activement à la course ou qui sont impliqués dans un incident de course) au moment de l'arrêt de la course seront autorisés à prendre le départ. Les coureurs qui sont retournés au paddock sont exclus du redémarrage. Aucun coureur de réserve (le cas échéant) ne sera introduit.



### **5.8.9 Arrêt d'une course / + 2 tours et - 51 % terminés**

Le Directeur de course est autorisé à interrompre prématurément toute partie de l'épreuve pour des raisons urgentes et/ou de sécurité ou dans d'autres cas de "force majeure". Dans ce cas, un drapeau rouge sera brandi à l'intention des coureurs. Si une course est interrompue après 2 tours et avant que 51 % du temps de course (arrondi à l'unité supérieure) ne se soit écoulé, un nouveau départ sera donné ou déclarée nulle. Les coureurs doivent suivre les instructions des officiels et se rendre directement à la prégrille où ils pourront recevoir de l'aide. Le changement de machine n'est pas autorisé. Un nouveau départ aura lieu dès que possible, à la discréption du Directeur de course. Un délai minimum de 5 minutes à compter de l'arrêt de la course sera accordé pour effectuer les réparations/réglages nécessaires. Seuls les coureurs qui sont "en piste" (qui participent activement à la course ou qui sont impliqués dans un incident de course) au moment de l'arrêt de la course seront autorisés à prendre le nouveau départ. Les coureurs qui sont retournés au paddock sont exclus du redémarrage. Les coureurs s'aligneront en formation à la prégrille dans l'ordre d'arrivée à la fin du tour précédent l'arrêt de la course. Un officiel placera les coureurs dans l'ordre de départ du redémarrage. Les coureurs impliqués dans un incident de course au moment de l'arrêt de la course seront placés en fonction de leur position à la fin du tour précédent l'arrêt de cette course.

### **5.8.10 Arrêt d'une course / + 51 % terminé**

Le Directeur de course est autorisé à interrompre prématurément toute partie de l'épreuve pour des raisons urgentes et/ou de sécurité ou dans d'autres cas de "force majeure". Dans ce cas, un drapeau rouge sera brandi à l'intention des coureurs. Si une course est interrompue après que 51 % du temps de course (arrondi à l'unité supérieure) se soit écoulé, elle sera terminée. Le classement des coureurs sera alors celui à la fin du tour précédent l'interruption de la course. Dans le cas d'une course, tous les points du championnat du monde seront attribués.

### **5.8.11 Franchissement de la ligne d'arrivée / Tour d'honneur**

Après avoir franchi la ligne d'arrivée, les coureurs doivent continuer à rouler à la vitesse de la course jusqu'à ce qu'ils aient dépassé le panneau « End Finish Zone » (zone d'arrivée) / l'officiel muni d'un drapeau rouge et quitter la zone le plus rapidement possible. Il est interdit de ralentir brusquement ou de s'arrêter dans cette zone, sauf si un officiel en donne l'ordre. Il n'y aura pas de tour d'honneur.

## **5.9 Vainqueur du jour**

Le vainqueur d'une course est le coureur qui franchit en premier la ligne d'arrivée. Les coureurs suivants sont classés selon leur ordre de passage de la ligne d'arrivée.

Tous les coureurs sont classés dans l'ordre de leur arrivée et des tours accomplis, c'est-à-dire que tous les coureurs qui terminent la course dans le même tour que le vainqueur sont classés dans l'ordre dans lequel ils ont franchi la ligne d'arrivée, suivis des coureurs avec un tour de moins, deux tours de moins et ainsi de suite.

Un coureur doit franchir la ligne d'arrivée dans les 5 minutes qui suivent l'arrivée du vainqueur, c'est-à-dire que les coureurs ont 5 minutes pour terminer le tour sinon ils ne seront pas pris en compte dans le résultat.

Un coureur doit franchir au moins une fois la ligne d'arrivée pour être classé. Si ce n'est pas le cas, il est considéré comme n'ayant pas pris le départ.



La procédure pour déterminer l'ordre des résultats des coureurs qui n'ont pas terminé dans les 5 minutes après l'arrivée du vainqueur sera selon le nombre de tours effectués et, en cas d'ex aequo, selon leur ordre d'arrivée à la fin du tour précédent.

Ordre de facteurs pour la détermination du vainqueur : Les points sont attribués selon le point 5.12 du présent règlement. Le vainqueur du jour est le coureur ayant marqué le plus grand nombre de point sur les 4 manches réunies (ou moins si certaines ont dû être annulées). En cas d'ex aequo, **la dernière meilleure manche** sera déterminante.

## 5.10 Remise des prix

Les trois premiers du classement journalier doivent participer à la remise des prix.

## 5.11 Transfère de catégorie

Le vainqueur du Swiss SNX Amateur-Cup devra prendre le départ l'année suivante dans la catégorie Swiss SNX Elite ou Swiss SNX Senior-Cup (s'il a l'âge requis).

## 5.12 Contrôle antidopage et alcoolémie

Conformément aux disposition FIM / Swiss Olympic Association (SOA), chaque coureur peut être soumis à un contrôle antidopage et d'alcoolémie.

## 5.13 Prime

Il n'y a pas de primes. Les trois premiers de chaque catégorie recevront une coupe.

## 5.14 Point au Championnat / à la Coupe

Les points au Championnat / Coupe ne seront attribués qu'aux coureurs licenciés annuel Swiss Moto. Les coureurs titulaires d'une licence étrangère et licenciés 1 manifestation ne figureront que dans les classements journaliers.

Les points seront décernés par manche selon le présent tableau (vaut pour toutes les catégories) :

Rang	Points	Rang	Points	Rang	Points	Rang	Points
1	<b>25</b>	6	<b>15</b>	11	<b>10</b>	16	<b>5</b>
2	<b>22</b>	7	<b>14</b>	12	<b>9</b>	17	<b>4</b>
3	<b>20</b>	8	<b>13</b>	13	<b>8</b>	18	<b>3</b>
4	<b>18</b>	9	<b>12</b>	14	<b>7</b>	19	<b>2</b>
5	<b>16</b>	10	<b>11</b>	15	<b>6</b>	20	<b>1</b>

## 5.15 Attribution du titre

Toutes les manches disputées comptent pour le Championnat / Coupe suisse.

Afin que les Coupes suisses soient homologuées, un minimum de :

- 6 licences devront être délivrées en SNX Amateur-Cup ;
- 3 licences devront être délivrées en SNX Women-Cup ;
- 3 licences devront être délivrées en SNX Senior-Cup.



### **5.15.1 Egalité des points**

En cas d'égalité de point, l'attribution du titre se fera aux nombres de victoires, ensuite des secondes places et ainsi de suite. Si les concurrents ne peuvent toujours pas être départagés, les temps d'un certain nombre de courses seront additionnés. Si le résultat demeure le même, la décision revient à la commission CMS Swiss Moto.



## 6 SANCTIONS / INFRACTIONS / PRÔTETS

Toutes les infractions ou sanctions supplémentaires qui ne sont pas réglées séparément dans le présent règlement seront sanctionnées conformément à l'art 3.3 du Code disciplinaire et d'arbitrage Swiss Moto.

Il appartient au Directeur de course ou au Commissaire sportif de décider si un coureur a obtenu un avantage en quittant accidentellement la piste et en y revenant.

### 6.1 Sanctions

En sus de celles-ci, les sanctions suivantes peuvent être prononcées :

- Perte de positions ;
- Disqualification.

Des sanctions plus importantes peuvent être prononcées par la Commission CMS ou par le CC Swiss Moto.

### 6.2 Infractions

(art 4.12 Règlement FIM motocross et complété par la réglementation nationale)

#### 6.2.1 Publication des décisions

Toutes les décisions nécessaires au bon déroulement de la manifestation ainsi que les résultats doivent être publiés dans les plus brefs délais. Ces décisions doivent être publiées en français et/ou en allemand.

Toute décision prise par la Direction de course ou le Jury doit être communiquée aux parties concernées directement sur le lieu de la manifestation ou, si cela n'est pas possible, par lettre recommandée avec accusé de réception.

#### 6.2.2 Communications relatives aux décisions

Toutes les communications relatives aux décisions prises par la Direction de course ou le Jury doivent être complètes, claires et compréhensibles. Elles servent à garantir la transparence vis-à-vis des parties concernées et à documenter les décisions. Chaque communication doit contenir les éléments suivants :

##### 1. Informations sur les décideurs :

- Les noms complets et les numéros de licence de tous les membres de la direction de course ou du jury qui ont participé à la décision doivent être indiqués.
- Ces informations servent à garantir la traçabilité et permettent d'attribuer clairement les responsabilités.

##### 2. Informations sur les parties concernées :

- La communication doit contenir le(s) nom(s) des coureuses, coureurs ou équipes concernées.
- En cas de réclamation, il convient également d'indiquer que les frais de réclamation ont été acquittés par la partie requérante.

### **3. Justification de la décision :**

- Il convient d'expliquer clairement pourquoi la mesure a été prise ou la réclamation jugée.
- Cela comprend les raisons concrètes qui ont conduit à la décision et les articles du règlement sur lesquels la décision se fonde.

### **4. Documentation de l'audience :**

- Toutes les informations et tous les faits pertinents qui ont été établis lors d'une audience ou d'une enquête doivent être indiqués.
- Cela peut inclure, par exemple, des témoignages, des rapports techniques ou d'autres preuves qui ont été pertinents pour la prise de décision.

### **5. Décision elle-même :**

- La notification doit contenir la décision finale de la Direction de course ou du Jury.
- Les preuves sous-jacentes ainsi qu'une brève justification compréhensible de la décision doivent être indiquées.

### **6. Exigences formelles :**

- Les décisions de la direction de course doivent être signées personnellement par le directeur de course.
- Les décisions du Jury doivent être signées par le Président du Jury.
- La signature garantit la validité officielle de la communication et sa reconnaissance formelle.

#### **6.2.3 À tout moment durant la manifestation :**

<b>Infraction</b>	<b>Sanction</b>
Entrée dans la voie des stands par la sortie :	Disqualification de l'entraînement/course concerné(e).
Entrer dans la voie des stands sans s'arrêter complètement :	Disqualification de l'entraînement/course concerné(e).
Non-conformité de la machine du coureur / généralités :	Disqualification de l'entraînement/course concerné(e).
Non-conformité de la machine du coureur / échec au test sonore :	Perte de 5 places dans les essais/la course respectifs. *
Communication radio entre un coureur et son équipe :	Disqualification de l'entraînement/course concerné(e).
Recevoir toute aide pour contrôler, redémarrer ou réparer la machine sur le circuit (à l'exception de la voie des stands) :	Disqualification de l'entraînement/course concerné(e).
Recevoir toute aide sur le circuit autre que celle d'un Commissaire dans l'intérêt de la sécurité (sauf dans la voie des stands) :	Disqualification de l'entraînement/course concerné(e).
Ravitaillement sur le parcours :	Disqualification de l'entraînement/course concerné(e).

Réception de signaux (panneautage) le long du parcours (à l'exception de ceux provenant de la voie des stands/du bord de la piste) :	Disqualification de l'entraînement/course concerné(e).
S'arrêter pour consulter d'autres personnes sur le circuit (sauf dans la voie des stands) :	Disqualification de l'entraînement/course concerné(e).
Déranger le Directeur de course ou son adjoint durant un essai ou une course :	Première infraction : avertissement oral. Seconde infraction : suspension lors de la prochaine manifestation.
Contrôle antidopage ou alcoolémie positif :	Les sanctions seront prononcées selon les dispositions de SOA.
Rentrer sur la piste sans lunettes ou gants :	Perte de 5 places dans les essais/la course respectifs. *
Comportement négligent ou anti-sportif :	Avertissement. En cas de récidive, exclusion.

\* positions et points correspondant à la nouvelle position dans le cas d'une course attribuant des points.

#### 6.2.4 Pendant les essais libres/essais chronométrés :

Infraction	Sanction
Gêner ou entraver la progression des autres coureurs :	Perte du meilleur temps au tour lors des essais libres/essais chronométrés/échauffements respectifs.
Quitter le parcours et obtenir un avantage :	Perte du meilleur temps au tour lors des essais libres/essais chronométrés/échauffements respectifs.
S'arrêter sur le parcours sans raison valable :	Perte du meilleur temps au tour lors des essais libres/essais chronométrés/échauffements respectifs.
Non-respect du drapeau jaune et/ou médical et/ou vert agité / Première infraction pendant une manifestation :	Perte de 2 positions dans les essais libres/essais chronométrés respectifs.
Non-respect du drapeau jaune et/ou médical et/ou vert agité / Toute infraction supplémentaire commise au cours de la même manifestation :	Perte de 10 places dans les essais libres/essais chronométrés respectifs/pour chaque infraction supplémentaire.

#### 6.2.5 Dans la prégrille (Skybox) :

Infraction	Sanction
Arrivée tardive dans la Prégrille (heure limite : 10 minutes avant le début de la manche de course ou en cas de retard, au moment où le drapeau à damier de la manche en cours est brandit) :	Perte du droit à sa place. Il devra se placer derrière dans l'ordre d'arrivée à la prégrille. Si des coureurs de réserve sont présents, ils ont la priorité sur les coureurs qualifiés en retard.

### **6.2.6 Pendant le tour de reconnaissance :**

<b>Infraction</b>	<b>Sanction</b>
Entrée dans la voie des stands :	Disqualification de la course correspondante.
Avoir une machine de recharge dans la voie des stands :	Disqualification de la course correspondante.
Ravitaillement en carburant ailleurs que dans la prégrille :	Disqualification de la course correspondante.
S'arrêter n'importe où sur le parcours pour faire un départ d'entraînement :	Disqualification de la course correspondante.

### **6.2.7 Pendant la procédure de départ :**

<b>Infraction</b>	<b>Sanction</b>
Changement de machine après avoir franchi la poutre arrière derrière la grille de départ :	Disqualification de la course correspondante.
Changement de position à la grille de départ :	Disqualification de la course correspondante.
Non-respect des instructions d'un officiel après le lever du drapeau vert (coureurs ayant des problèmes mécaniques au départ) :	Disqualification de la course correspondante.
Recevoir de l'aide après avoir pris position derrière la grille de départ et avant que celle-ci ne soit abaissée :	Disqualification de la course correspondante.
Retour du tour de reconnaissance dans la prégrille après le coup de sifflet mais avant le lever du drapeau vert :	Perte éventuelle de la position de départ initiale, prendre la prochaine position disponible derrière la grille de départ jusqu'au moment où le drapeau vert est levé.
Retour du tour de reconnaissance tardivement dans la prégrille après le départ :	Disqualification de la course correspondante.
Retour à la prégrille après avoir pris position derrière la grille de départ :	Disqualification de la course correspondante.
Faux départ :	Départ après la dernière ligne (et non dans un écart).

### **6.2.8 Pendant les manches de courses :**

<b>Infraction</b>	<b>Sanction</b>
Avoir une machine de recharge dans la voie des stands :	Disqualification de la course correspondante.
Quitter le parcours et obtenir un avantage sans gagner de position :	Perte d'une position dans la course correspondante. *
Quitter le parcours et obtenir un avantage et/ou des positions :	Perte d'une position plus le nombre de positions gagnées dans la course correspondante. *

Non-respect du drapeau jaune et/ou médical et/ou vert agité / Première infraction pendant une épreuve :	Retrait de 5 points au classement du championnat. **
Non-respect du drapeau jaune et/ou médical et/ou vert agité / Toute infraction supplémentaire commise au cours de la même manifestation :	Retrait de 10 points au classement pour chaque infraction supplémentaire. **

\* positions et points correspondant à la nouvelle position dans le cas d'une manche de course attribuant des points.

\*\*Les points comptant pour le Championnat / la Coupe suisse seront déduits du classement à la fin de l'épreuve, en fonction des points obtenus et jusqu'à un maximum de 0 (zéro) point dans le classement actuel du Championnat / de la Coupe suisse.

Les coureurs n'ayant pas marqué de points, ou si les points ne peuvent être entièrement déduits de leur classement au Championnat / à la Coupe, recevront une amende de CHF 300.- par infraction. L'amende doit être payée au Commissaire sportif Swiss Moto avant la fin du contrôle technique de la manifestation suivante à laquelle le coureur sera présent.

Les pénalités infligées aux coureurs pendant les essais libres et les essais chronométrés seront appliqués pendant le reste de l'épreuve.

#### 6.2.9 En cas d'une nouvelle procédure de départ :

Infraction	Sanction
Calage du moteur de la moto lorsque le signal de redémarrage a été donné :	Perte de la position de départ.
Ne pas réussir à ramener la machine dans à la prégrille (5 minutes avant le redémarrage) :	Disqualification de la manche de course correspondante.
Dépasser un autre coureur avant la ligne de départ désignée :	Disqualification de la manche de course correspondante.

#### 6.3 Protêts

L'art 2 du Code disciplinaire et d'arbitrage Swiss Moto ainsi que l'art 4 du Code disciplinaire FIM s'appliquent.

En cas de protêt nécessitant l'ouverture du moteur, celui-ci sera plombé par le CT, confisqué après la dernière manche puis amené chez un mécanicien pour contrôle. Le contrôle sera indemnisé en fonction du temps de travail effectué, mais au minimum CHF 800.-. Les frais de transport seront facturés séparément au prix coûtant.

Si le moteur est conforme aux règlements, tous les frais seront à la charge du dépositaire du protêt. Si le moteur n'est pas conforme aux règlements, tous les frais seront à la charge du coureur incriminé.

## **7 PISTE**

Une course de motoneige est une course sur neige naturelle ou artificielle. Le parcours est aménagé comme une piste de motocross. Pour tous ce qui est à trair de la piste et qui n'est pas explicitement indiqué dans le présent règlement, le règlement motocross Swiss Moto fait fois

### **7.1 Inspection / Homologation**

L'inspection doit être effectué au plus tard le jeudi soir précédent la manifestation. L'organisateur veille à ce que le Directeur de course et éventuellement un ou plusieurs représentants des coureurs soient présents. Une piste inspectée est considérée homologuée par la Swiss Moto une fois le rapport d'homologation signé. Le rapport doit être affiché au panneau d'affichage.

Chaque piste est soumise à une homologation triennale. Une inspection du tracé doit toutefois avoir lieu chaque année. Si toutefois l'emplacement du circuit changeait ou des modifications importantes avaient lieu, cela impliquerait une nouvelle homologation.

### **7.2 Longueur et largeur de la piste**

La piste doit être d'une longueur minimale de 600 m et maximale de 1'600 m ainsi que d'une largeur minimale de 8 m. La vitesse moyenne ne doit pas dépasser les 60 km/h.

La longueur de la ligne droite de départ doit être comprise entre 60 m et 100 m. Cette zone ne doit comporter aucun obstacle et doit être réservée exclusivement au départ.

En cas de conditions météorologiques particulières (manque de neige, grandeur de l'emplacement, etc.), des pistes plus courtes peuvent être autorisées par la Commission CMS Swiss Moto.

### **7.3 Sécurité**

La zone de départ et d'arrivée, le parc des machines et toutes les zones réservées aux spectateurs doivent être sécurisés par une barrière ou un ruban et se trouver à une distance de sécurité (ou zone interdite) de 7 m de la piste.

Les bords de la piste doivent être protégés, dans la mesure du possible, par un mur de neige d'au moins 500 mm.

Les balises de piste doivent être en matériau souple et ne pas dépasser 500 mm de hauteur. Les obstacles, murs et arbres doivent être recouverts de bottes de paille, de mousse ou d'autres matériaux de protection.

Une zone neutre d'au moins 7,5 m de large, recouverte de bottes de paille ou d'autres matériaux de protection, doit protéger les coureurs dans les zones dangereuses.

### **7.4 Parc des coureurs (paddock)**

Il doit y avoir un accès direct entre le parc des coureurs et la zone de départ. Un tapis de sol y est obligatoire. Il est interdit de fumer dans cette zone.

### **7.5 Stands (box)**

Une zone doit être prévue, au bord de la piste, pour les réparations et le panneautage pendant les courses. Cette zone doit être clairement visible par les coureurs et si possible à un endroit propice pour une vue d'ensemble de la piste. L'entrée ainsi que la sortie doit être

signalée par des panneaux. Les stands ne font pas partie de la piste. Dès lors, l'aide extérieure est autorisée.

Dans les stands, la présence de personnes non autorisées, en particulier enfants, chiens, etc. n'est pas tolérée. Il est interdit d'y fumer.

Pendant les essais chronométrés ou les courses, le coureur peut effectuer des réparations dans les stands.

## **8 INTERPRÉTATION DU RÈGLEMENT**

L'art 1.3 du Code sportif Swiss Moto s'applique. En cas de contestation concernant l'interprétation, ou s'il existe une différence entre les différents textes, le texte en français qui prévaut.

**Kilian ALLARD**

Président CMS Swiss Moto

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Allard".

**Billy MEYER**

Responsable du processus  
de révision des règlements

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Meyer".